



Association « Sentinelles de l'Auxois »

Contact : sentinelles.auxois@gmail.com // 06.82.69.22.02

Site web : <http://www.sentinellesdelauxois.fr>

Siège : 10 grande rue 21350 VILLEBERNY

Assemblée générale extraordinaire du samedi 24 janvier 2026

Membres du Conseil d'administration présents : A.BORDET., J-C JOUFFROY, J-M.LAZERGES, P. ROBINAT et B. THIERY,

15 Présents dont 14 adhérents

27 Pouvoirs

ORDRE DU JOUR

Organisation d'un vote de l'assemblée à bulletins secrets pour obtenir un quitus des adhérents pour s'opposer aux projets de construction de centrales photovoltaïques agrivoltaïques et au sol sur le territoire de l'Auxois et plus précisément pour déposer un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon contre le projet de THENISSEY.

En préambule, le Président expose la problématique qui se pose à l'assemblée. S'en suit une discussion au sujet de l'opportunité de ce recours juridique.

Le trésorier exprime ses doutes quant au respect de la réglementation par la mairie de Thenissey, de l'obligation d'information à la population du choix des ZAER et des discussions au sujet du projet photovoltaïque, sur les ordres du jour et sur les comptes-rendus des conseils municipaux.

La première question soumise au vote est la suivante : voulez-vous que l'association s'oppose à tous les projets photovoltaïques agrivoltaïques et au sol sur le territoire de l'Auxois ?

Réponse : OUI 41 NON 1

La deuxième question est la suivante : voulez-vous que l'association dépose un recours juridique contre le projet photovoltaïque de THENISSEY ?

Réponse : OUI 36 NON 6

Le bureau est donc mandaté pour effectuer ces deux actions, le recours contre le projet de THENISSEY étant limité au 17 février 2026 au plus tard.

Un membre de l'assemblée fait remarquer que, légalement, tous les contributeurs de l'enquête publique ayant laissé leur adresse mail auraient dû recevoir les conclusions du commissaire enquêteur et l'arrêté du préfet, ce qui n'est pas le cas. Ces deux documents ne sont pas accessibles sur le site de la préfecture. Ils ont été obtenus à la mairie de THENISSEY, ce qui a entraîné un retard conséquent. L'assemblée décide d'envoyer un courrier au préfet pour faire remarquer cette irrégularité qui pourra être portée au dossier de contentieux. En l'absence de réponse rapide de ses services, on fera un signalement à la CADA (Commission d'Accès aux documents administratifs).

Prochaine AG ordinaire le 11 avril 17 heures mairie de DREE